MISE EN LIGNE LE 16-02-2024

**VILLE DE ROYAN**

**URBANISME**

*STU.N° 11.0535*

# *ARRÊTÉ*

## *PRESCRIVANT L'ENQUÊTE PUBLIQUE SUR LA MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (P.L.U.)*

Le Député-Maire de la Ville de ROYAN,

VU le Code de l'Urbanisme et notamment l'article R. 123-19 ;

VU la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 modifiée portant diverses mesures d'amélioration des relations entre l'administration et le public et diverses dispositions d'ordre administratif, social et fiscal ;

VU la loi n°83-630 du 12 juillet 1983 relative à la démocratisation des enquêtes publiques et à la protection de l'environnement ;

VU le décret n°85-453 du 23 avril 1985 modifié pris pour l'application de la loi du 12 juillet 1983 susvisée ;

VU la délibération du Conseil Municipal n° 08.094 du 23 juin 2008 approuvant le Plan Local d'Urbanisme ;

VU la décision de Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Poitiers en date du 08 avril 2011 désignant Madame Janine CHAMBAUDRY en qualité de commissaire enquêteur ;

VU les pièces du dossier soumis à l'enquête publique,

## ARRÊTE

Article 1er - Il sera procédé à une enquête publique sur la modification du Plan Local d'Urbanisme de la commune de ROYAN du lundi 02 mai 2011 au vendredi 03 juin 2011.

Article 2 - Ladite modification crée un secteur Neg destiné à permettre la modification de l'utilisation du bâtiment du Garden Tennis : elle autorise l'installation d'une activité commerciale de restauration dans ce bâtiment

MISE EN LIGNE LE 16-02-2024

du Garden Tennis, sans possibilité d'extension aux seules fins de cette nouvelle activité.

Article 3 - Madame Janine CHAMBAUDRY, domiciliée 37 rue Charles Hervé à ÉTAULES (17750), a été désignée en qualité de commissaire enquêteur par M. le Président du Tribunal Administratif de Poitiers.

Article 4 - Le dossier de modification du Plan Local d'Urbanisme et les pièces qui l'accompagnent, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront déposés à la mairie de ROYAN du lundi 2 mai 2011 au vendredi 03 juin 2011 inclus aux jours et heures habituels d'ouverture *(exceptés les jours fériés)*.
Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit à la Mairie de Royan.

Article 5 - Le commissaire enquêteur recevra à la mairie les :

- Lundi 2 mai 2011 ..... 10 h 00 à 13 h 00
- Mardi 10 mai 2011 ..... 14 h 00 à 17 h 00
- Mercredi 18 mai 2011 ..... 09 h 00 à 12 h 00
- Jeudi 26 mai 2011..... 13 h 00 à 17 h 00
- Vendredi 03 juin 2011 ..... 14 h 00 à 17 h 00

Article 6 - À l'expiration du délai de l'enquête prévu à l'article 1er, le registre sera clos et signé par le commissaire enquêteur qui transmettra dans le délai d'un mois à compter de la date de clôture de l'enquête au député-maire de la commune de Royan le dossier avec son rapport et, dans un document séparé, ses conclusions motivées.

Article 7 - Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera adressée au Préfet du département de la Charente-Maritime et au Président du Tribunal Administratif de Poitiers.
Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture *(exceptés les jours fériés)*. Les personnes intéressées pourront en obtenir communication dans les conditions prévues au titre 1er de la loi du 17 juillet 1978.

Article 8 - Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête publique sera publié quinze jours au moins avant le début de celle-ci et rappelé dans les huit premiers jours de l'enquête, dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans le département. Cet avis sera affiché notamment à la mairie et publié par tout autre procédé en usage dans la commune. Ces publicités seront certifiées par le maire.
Une copie des avis publiés dans la presse sera annexée au dossier soumis à l'enquête avant l'ouverture de l'enquête en ce qui concerne la première insertion et au cours de l'enquête pour la seconde insertion.

Fait à ROYAN, le 11 avril 2011
Pour le Député-Maire,
Le Premier Adjoint,
Bernard GIRAUD

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 13 avril 2011